



Il fonce sur des étudiants avec sa voiture

En mai 2022, pensant qu'ils se moquent de lui, un homme fonce sur trois étudiants, près du campus 2. Il a été jugé mercredi.

Justice

Le 23 mai 2022, à Caen, trois étudiants quittent le campus 2 et se dirigent vers le centre commercial Côte de Nacre. Quand ils traversent la rue, une voiture arrive vite et le conducteur s'énerve en leur demandant ce qu'ils ont, avant de leur foncer dessus et de les poursuivre jusque sur le trottoir.

Ils « faisaient exprès de traverser lentement »

Un des trois étudiants est touché au genou par le choc. Grâce à un témoin, l'immatriculation a été relevée et ils peuvent identifier le conducteur âgé de 38 ans, originaire de la région parisienne. La police finit par retrouver le conducteur qui a une autre version des événements. Il assure que les jeunes « faisaient exprès de traverser lentement pour nous embêter ». »

Son père, qui était sur le siège passager, leur aurait demandé pourquoi il faisait ça et ils auraient répondu agressivement. Un comportement qui n'aurait pas plu au conducteur, qui aurait alors décidé de leur foncer dessus.

Il ne s'est pas présenté, mercredi, pour s'expliquer devant le tribunal correctionnel de Caen. Il a déjà plusieurs mentions au casier pour des vols aggravés et a déjà fait un séjour en prison.

« L'illustration du fait gratuit »

Le ministère public considère que « c'est l'illustration d'un fait gratuit basé sur l'interprétation du comportement de trois jeunes gens. Il se fait son petit film en pensant qu'ils ralentissent en voyant son père handicapé à bord. Il aurait pu se contenter de

les invectiver, mais non, il leur fonce dessus. On voit la trace de pneu, il sort de la route, et après, il vient justifier son comportement. »

Le tribunal le condamne à quatre mois de prison et lui interdit de détenir une arme pendant cinq ans. Il devra verser 800 € de dommage des intérêts à la victime.